



Peuvent ils ponctionner la prime de rentree scolaire

Par **Aurel02**, le **07/08/2019** à **17:43**

Bonjour a tous voila je vous expose mon problème mon conjoint et moi nous nous sommes séparés pendant 2 ans non pas parce qu on ne s aimait plus mais juste parce qu on arrivait pas a se supporter dans la vie quotidienne nous avons continuer a etre ensemble mais chacun chez soit lui chez ses parents et moi avec nos fils mais quand on a décidé au moi de février de re tester la caf nous ai tombé sur le coin de la g... et m a réclamé plus de 9000e . Au jour d aijpurd hui nous avons du monter un dossier de surendettement et en attente que sa passe en commission la caf me ponctionne toujours mais je souhaiterai savoir si ils peuvent ponctionner l integralite de la prime de rentree ou pas car mon conjoint est au chômage moi en arret et la caf ne me verse plus que 340e par mois . Au téléphone deux conseillers m ont dit que non c etait que sur les prestations familiales en revanche ce matin une autre conseillère m a dit que oui ils peuvent se servir alors je soihaiterai savoir qui croire et a quelle hauteur peuvent ils se servir . Merci d avance

Par **youris**, le **07/08/2019** à **18:00**

bonjour,

il existe un barème actualisé chaque année qui indique en fonction des ressources du foyer, le pourcentage pouvant prélevées sur les prestations familiales

<http://leparticulier.lefigaro.fr/article/le-bareme-2019-de-recuperation-des-prestations-familiales-versees-indument/>

personnellement, la prime de rentrée étant une prestation familiale, elle devrait être comptabilisées dans vos ressources.

pour information, la CAF est très vigilante sur les personnes vivant en concubinage sans le déclarer ce qui est, bien entendu, une fraude.

salutations